Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260526-2026_63-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérissé, Cécile Perrot, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurelie Poiteaux-Bethembos, Carole Truet, Paul Perrin Sarzier, Isabelle Lévêque, Graziella Maucorps,
Absents Excusés : Christophe Juin, Mathieu Vergnaux, Julien Lemarié.
Absents : Maxime Gautier

Nombre de Conseillers	En exercice 15 Présents 11 Votants 11
Date de convocation	19 mai 2026
Date d'Affichage	19 mai 2026
Secrétaire de Séance	Catherine Gautier

Délibération n° 2026-63
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

FINANCEMENT DU RASED (RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE)

Mme le Maire rappelle que les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) ont pour mission d'apporter un soutien spécialisé aux élèves des écoles maternelles et élémentaires rencontrant des difficultés scolaires ou d'adaptation.

Depuis le 1er janvier 2017, conformément aux dispositions du Code de l'éducation, les communes participent au financement des dépenses de fonctionnement de ces réseaux, tandis que l'État prend en charge la rémunération des personnels.

La commune de Saint-Aubin-d'Aubigné assure la gestion administrative et financière du RASED pour le secteur concerné. La participation des communes se base sur l'objectif d'un budget de 1.50 E par élève.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de participation au financement du RASED est arrivée à échéance le 31 décembre 2025. Par conséquent, il convient de conclure une nouvelle convention pour une durée de 3 ans, afin de garantir la continuité du dispositif.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Approuve le renouvellement de la convention de participation au financement du RASED pour la période 2026-2028,
Autorise Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Fait à Andouillé Neuville, le 28 mai 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.